



CARRIÈRES
SOUS - POISSY

RÈGLEMENT DE CONSULTATION APPEL À CANDIDATURES 2024

PROCÉDURE DE SÉLECTION PRÉALABLE POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE À L'ANNÉE D'ACTIVITÉS DE RESTAURATION MOBILE DE TYPE FOOD-TRUCKS SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC

MAIRIE DE CARRIERES-SOUS-POISSY

1, place Saint-Blaise 78955 Carrières-sous-Poissy

Téléphone : 01 39 22 36 00

Courriel : cabinet@carrieres-sous-poissy.fr

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- Le présent règlement de l'appel à candidatures,
- La fiche de candidature + annexes

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS LE

20 AOUT 2024 À 17 H

Article 1 : Objet de la consultation

Conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la présente procédure de sélection préalable vise à la délivrance par la Ville de Carrières-sous-Poissy d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public permettant à l'occupant de procéder à une exploitation économique. Cette procédure est soumise à une obligation de publicité et de sélection impartiale et transparente.

Le présent appel à candidature a pour vocation de permettre à la Ville à titre expérimental de sélectionner des opérateurs économiques en vue d'installer et d'exploiter des activités de restauration mobile de type Food-trucks, sur le domaine public municipal de manière régulière sur des emplacements désignés. Il est précisé ici que pour des motifs d'intérêt général, ces emplacements sont susceptibles en cours d'année d'être déplacés et/ou les jours et horaires d'être modifiés. Compte tenu du caractère expérimental de cette mise à disposition d'espaces publics, les jours et horaires d'exploitation sont susceptibles d'évoluer en accord avec les acteurs économiques afin de tenir compte des réalités économiques.

Article 2 : Contexte général et présentation de l'appel à candidatures

Située dans le Département des Yvelines, au bord de la Seine et au cœur de l'opération nationale Seine Aval, Carrières-sous-Poissy (18 347 habitants) est une ville en plein développement et de plus en plus attractive avec en moyenne une naissance par jour et mille habitants supplémentaires par an.

Carrières-sous-Poissy renforce continuellement ses atouts existants par un programme d'aménagement, d'embellissement et d'animations des quartiers, des places et parvis publics, et un encouragement à l'implantation et au développement des entreprises et des commerces.

Dans ce cadre, la Ville souhaite mettre à disposition à titre expérimental des emplacements sur le domaine public communal pour l'installation et l'exploitation économique à l'année d'activités de restauration mobile de type Food-trucks. L'objectif étant de proposer aux salariés et aux habitants une offre diversifiée et de qualité, complétant celle des commerçants sédentaires.

Article 3 : Caractéristiques essentielles de la mise à disposition

La mise à disposition des emplacements fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public.

Cette convention qui sera obligatoirement signée entre la Ville de Carrières-sous-Poissy et le bénéficiaire fixe avec précision l'ensemble des droits et obligations de chaque partie.

L'autorisation d'occupation du domaine public sera personnelle, précaire et révocable.

La durée de la convention est fixée jusqu'au 14 septembre 2025 sans reconduction pour les emplacements désignés.

A – Caractéristiques de la mise à disposition durant la période d'exploitation

Compte tenu du caractère expérimental de cet appel à candidatures, 3 premiers emplacements, désignés comme suit, sont mis à disposition à l'année par la Ville de Carrières-sous-Poissy (détails en annexes).

| Numéro de l'emplacement | Emplacement | Type de commerce |
|--------------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| 1 | Place Maurice Evrard | Restauration |
| 2 | Place du puits artésien | Restauration |
| 3 | Parvis de l'Espace Louis-Armand* | Restauration |

D'une façon générale les prestations demandées aux concessionnaires seront les suivantes :

- l'installation et la mise en service de l'activité de restauration mobile
- la mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité,
- la vente à emporter de produits alimentaires
- l'exploitation de l'activité de restauration mobile
- l'entretien et la maintenance des équipements destinés à l'activité de restauration mobile
- la protection et le maintien de la propreté du périmètre d'installation
- l'exploitant devra être autonome en énergie
- Les concessionnaires devront être autonomes pour la gestion et le tri des déchets (liés à son exploitation de son activité et ceux générés par les clients)

B – Caractéristiques du mobilier mis en place par le concessionnaire

Les équipements destinés à l'activité de restauration mobile, installés sur le domaine public, devront être en harmonie avec le site environnant.

Les éventuels coupe-vent seront démontables, indépendants des couvertures et composés d'une ossature rigide vitrée avec des matériaux transparents rigides ou semi-rigides de faible surface.

En période hivernale, les chauffages à gaz ne sont pas autorisés.

C – Durée de l'autorisation

La convention d'occupation du domaine public liée à l'exploitation de l'activité de restauration mobile sera conclue pour une durée de 1 an, avec démarrage de l'activité au 15 septembre 2024 et fin de l'activité au 14 septembre 2025.

D – Redevance

L'occupant versera une redevance annuelle à la Ville fixée par délibération n°DCM2022-71 du Conseil municipal en date du 22 juin 2022 à 25 euros par jour et par emplacement de 10 m² (correspondant à une place de stationnement).

Le paiement de la redevance sera acquitté en 4 fois à la fin de chaque trimestre. A cette occasion, le montant de la redevance sera réajusté par rapport à l'occupation réelle du site. Le pétitionnaire devra ainsi transmettre son état de présence trimestrielle le 15 décembre 2024, les 15 mars, 15 juin et le 15 septembre 2025.

Article 4 : Conditions de l'appel à candidatures

A- Conditions de candidature

La présente consultation est ouverte à tout candidat quel que soit son statut juridique, en individuel ou en société, pour autant qu'il puisse démontrer ses capacités à exercer l'activité objet de la présente consultation.

B- Conditions de négociation éventuelle

La Ville de Carrières-sous-Poissy se réserve la possibilité, sans pour autant qu'elle y soit tenue, de négocier avec les candidats ayant déposé une offre recevable dans le but d'améliorer l'offre de services et d'améliorer l'intégration des modalités d'exercice de l'activité (telles que proposées par chaque candidat). Cette négociation pourra le cas échéant intervenir au moyen d'échanges de mails ou par tout autre moyen permettant la transparence et la traçabilité de la négociation, et pourra porter sur n'importe quel élément de la proposition.

C- Demande de précisions de la part des candidats

Pour obtenir tout renseignement complémentaire d'ordre technique ou administratif qu'ils jugeraient nécessaires, les candidats peuvent faire parvenir au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de dépôt du dossier, une demande de renseignement à l'adresse suivante : economielocale@carrieres-sous-poissy.fr.

Une copie de la question posée et de la réponse fournie sera transmise dans le même temps à l'ensemble des autres candidats.

D- Conditions de délai et d'attribution

Les candidats devront faire parvenir le(s) dossier(s) contenant leur(s) proposition(s) au plus tard le 20 août 2024 à 17h00. A l'issue de l'analyse des dossiers recevables, et après éventuelle négociation, les propositions analysées feront l'objet d'un classement.

La Ville de Carrières-sous-Poissy retiendra alors la proposition qu'elle estimera être la plus avantageuse en fonction des critères indiqués ci-après.

Le candidat dont la proposition est classée en tête en sera avisé par courrier recommandé avec accusé de réception contenant la convention d'occupation du domaine public qui le liera à la Ville de Carrières-sous-Poissy.

Le candidat ainsi retenu devra retourner cette convention dûment signée dans les 7 jours de la réception du document. Ce délai est impératif et ne pourra être prorogé. A défaut de retour de la convention dans le délai imparti, le candidat sera définitivement éliminé et le choix se portera sur le candidat classé deuxième. Celui-ci sera soumis aux mêmes obligations et à la même sanction décrite ci-dessus. Le même mécanisme s'appliquera si besoin jusqu'à épuisement de la liste des propositions classées.

La convention d'occupation du domaine public entrera en vigueur à la date et pour le délai fixé ci-dessus.

Article 5 : Contenu du dossier d'appel à candidature

Le dossier d'appel à candidatures, permettant aux candidats d'élaborer leur proposition, est composé des documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation,
- Le dossier de candidature et ses annexes,

Article 6 : Présentation des offres

Les candidats ne doivent apporter de modifications ni au présent règlement ni au modèle de convention d'occupation du domaine public communal.

Chaque candidat doit produire un dossier complet, rédigé en langue française comprenant les documents suivants :

- Une note de présentation du candidat permettant en particulier d'apprécier sa motivation, sa formation et ses capacités professionnelles à exploiter ce type d'activité
- Une note de présentation générale des prestations envisagées comprenant notamment :
 - ✓ Une présentation de l'offre de restauration proposée comprenant des photographies, un descriptif précis des menus proposés et un descriptif précis des tables et chaises installées.
 - ✓ Un descriptif des modalités d'exploitation et des services proposés : tarifs pratiqués, horaires et fréquences d'ouverture, clientèle cible, moyens financiers et humains que le candidat se propose de mettre en œuvre pour la bonne réalisation de l'activité proposée.
 - ✓ Un descriptif des dispositions envisagées pour la préservation de l'environnement : gestion des ordures ménagères, tri des déchets, emballages utilisés, propreté de l'espace public autour de l'emplacement, mesures prises pour limiter les nuisances sonores.
 - ✓ Compléter la fiche de candidature (annexe 3)
 - ✓ Compléter le dossier de candidature
 - ✓ Annexer les pièces justificatives

D'une manière plus générale, le candidat fournira toutes les informations qu'il jugera nécessaire pour permettre l'analyse de la qualité de son offre conformément aux critères de choix définis ci-après.

Le dossier de candidature doit OBLIGATOIREMENT comporter les pièces suivantes :

- ✓ Une copie de la pièce d'identité de l'exploitant
- ✓ Une copie de la carte de commerçant ambulant
- ✓ Une photocopie de la carte grise du véhicule utilisé
- ✓ Un extrait K-bis ou de n° de SIRET de moins de 3 mois
- ✓ Une copie du contrat de travail s'il y a des salariés
- ✓ Une attestation de formation en hygiène alimentaire
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle liée à l'activité et responsabilité civile d'exploitation avec période de validité
- ✓ Une copie du CERFA 13984*05 (déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale)
- ✓ La licence débit de boissons (si vente de boissons alcoolisées)

Article 7 : Critères de jugement des offres

Après la date limite de réception des dossiers, la Ville procédera à l'ouverture des plis remis par les candidats dans le délai imparti. Si elle constate que des pièces sont absentes ou incomplètes, la Ville pourra demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de 5 jours calendaires à compter de l'envoi de la demande. A l'issue de ce délai, les dossiers incomplets seront éliminés.

Les candidatures seront examinées en fonction des critères suivants :

| | |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Critère 1 : | L'originalité, la qualité des produits, la variété des menus proposés (végétarien, vegan,...), le respect du bien-être animal et des modes de production agricoles durables des produits (40%) |
| Critère 2 : | Préservation de l'environnement : mesures liées à la gestion des ordures ménagères, tri des déchets, emballages utilisés, propreté de l'espace public autour de l'emplacement mis à disposition, à la limitation des nuisances sonores, à la récupération des eaux usées, (30%) |
| Critère 3 : | Les tarifs des produits et/ou menus proposés (30%) |

La Ville de Carrières-sous-Poissy se réserve la possibilité de déclarer à tout moment la présente mise en concurrence sans suite pour un motif d'intérêt général.

L'occupant retenu sera celui qui aura reçu la meilleure note globale à l'issue de l'instruction et de l'examen des candidatures. Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Article 8 : Modalités de transmissions des candidatures

Les candidatures sont envoyées sous pli cacheté, par la poste, en recommandé ou remise contre récépissé à en tête de la Ville, à l'adresse suivante :

Mairie de Carrières-sous-Poissy
Service Economie locale
Appel à candidature
1, place Saint-Blaise
78 955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Les offres sous pli cacheté porteront les mentions suivantes :

NE PAS OUVRIR
NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT
OBJET DE LA CONSULTATION : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
INSTALLATION ET EXPLOITATION ÉCONOMIQUE À L'ANNÉE D'ACTIVITÉS DE
RESTAURATION MOBILE DE TYPE FOOD-TRUCKS, SUR LE DOMAINE PUBLIC

Horaires de l'Hôtel de Ville :
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h45-17h30
Samedi : fermé

L'attention des candidats est attirée sur le fait que sera éliminé :

- tout pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées,
- tout pli qui serait remis non cacheté.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Pour obtenir tous renseignements pratiques les candidats peuvent contacter le service par mail : economielocale@carrieres-sous-poissy.fr

Le Tribunal Administratif de Versailles est la juridiction chargée de se prononcer sur les éventuelles procédures de recours contre les décisions administratives prises dans le cadre du présent appel à candidatures, ainsi que de renseigner les usagers et justiciables sur ces mêmes recours. Ses coordonnées sont les suivantes :

- 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles
- Téléphone : 01 39 20 54 00

Annexe 1 : Emplacements et planning

| N° | Emplacement | JOURS | | | | | | |
|----|----------------------------------|--------------|-------|------------------------------------|-------|------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| | | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
| 1 | Place Maurice Evrard | | | De 11H à 14H Et De 19H à 22H | | De 18H à 22H | De 11H à 14H Et De 18H à 22H | |
| 2 | Parvis du Puits artésien | | | | | De 20H à 23H | De 19H à 22H | De 11H à 14H Et De 19H à 22H |
| 3 | Parvis de l'Espace Louis-Armand* | De 19H à 22H | | | | De 19H à 23H (*) | De 19H à 23H (*) | De 19H à 23H (*) |

(*) : Chaque trimestre, un planning des jours et horaires d'exploitation sera précisé pour tenir compte de la programmation de l'Espace Louis Armand.

IMPORTANT : Compte tenu du caractère expérimental de cette mise à disposition d'espaces publics, les jours et horaires d'exploitation sont susceptibles d'évoluer.

Annexe 2 : Fiches techniques

EMPLACEMENT N°1 : Place Maurice Evrard

Adresse : rue Daniel Blervaque

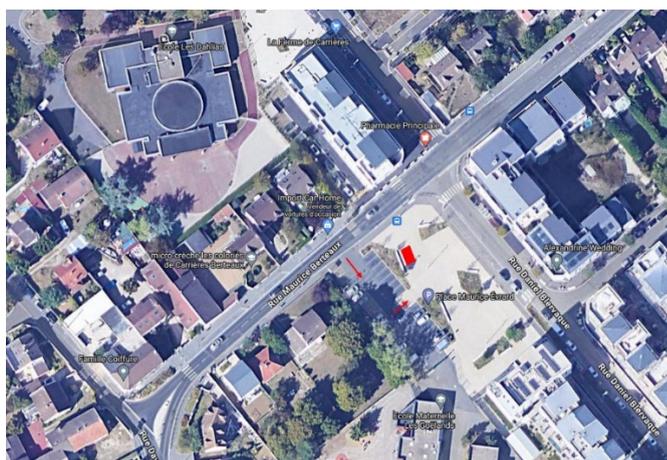


SPECIFICITES DE L'EMPLACEMENT :

- Place disposant d'une aire de jeux pour les enfants
- Située à proximité d'un groupe scolaire, d'un parking, de différents commerces (pharmacie, boulangerie, épicerie), d'un arrêt de bus, d'une station de trottinettes et vélos électriques en libre-service et de bornes de recharge pour véhicules électriques

ACCES :

- Par le parking de la place Maurice Evrard
- Largeur de passage : 5m



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Sol : béton désactivé
Superficie d'occupation : 10 m²
Raccordement électrique : NON
Raccordement d'eau : NON

EMPLACEMENT N°2 : Parvis du puits artésien

Adresse : 24-32 place Saint-Blaise



SPECIFICITES DE L'EMPLACEMENT :

- Située en centre-ville, à proximité du poste de Police municipale, d'une pharmacie, de l'Hôtel de Ville, de deux arrêts de bus et d'une station de trottinettes et vélos électriques en libre-service

ACCES :

- Par Grande rue



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Sol : pavés grès

Superficie d'occupation : 20 m² (hors terrasse)

Raccordement électrique : NON

Raccordement d'eau : NON

Spécificités : possibilité de mettre une petite terrasse d'une superficie de 10 à 15 m²

EMPLACEMENT N°3 : Parvis de l'Espace Louis Armand

Adresse : 142 rue Louis Armand



SPECIFICITES DE L'EMPLACEMENT :

- Située devant l'espace culturel Louis –Armand, à proximité d'un arrêt de bus, d'une station de trottinettes et vélos électriques en libre-service et de bornes de recharge pour véhicules électriques

ACCES :

- Par la rue Louis Armand



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Sol : béton désactivé et dalles
Superficie d'occupation : 10 m²
Raccordement électrique : NON
Raccordement d'eau : NON

Spécificités : Possibilité de mettre une petite terrasse d'une superficie de 10 m²

Annexe 3 : Fiche de candidature



FICHE DE CANDIDATURE

Appel à projets « Food-trucks/Food-bikes » 2024

| VOUS | | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| NOM, PRÉNOM DU GERANT | | | | | | | | |
| NOM DE L'ENSEIGNE | | | | | | | | |
| SIEGE SOCIAL <i>Adresse, Code Postal, Ville</i> | | | | | | | | |
| NUMÉRO DE TÉLÉPHONE | | | | | | | | |
| ADRESSE MAIL | | | | | | | | |
| VOTRE ACTIVITÉ | | | | | | | | |
| NATURE DE L'ACTIVITÉ | | | | | | | | |
| NOMBRE DE SALARIÉS | | | | | | | | |
| VOTRE CANDIDATURE | | | | | | | | |
| NOMBRE D'EMPLACEMENTS VISÉS | | | | | | | | |
| LIEUX ET JOURS <i>(Le détail des lieux, horaires et tarifs par emplacement figure dans l'annexe 1 de l'appel à projet)</i> | Lieu/jour <i>Cochez les emplacements visés</i> | L | M | M | J | V | S | D |
| | Place Maurice Evrard | | | | | | | |
| | Parvis du puits artésien | | | | | | | |
| | Parvis de l'Espace Louis Armand | | | | | | | |